



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : Versement d'une subvention au club de randonnée pédestre « LOU CHAMI » pour l'organisation de l'édition 2012 de « l'Enjambée creusoise » et du marché du terroir et de l'artisanat

Le Président informe le conseil communautaire que le club de randonnée pédestre « LOU CHAMI », par l'intermédiaire de son Président, a fait part à la communauté de communes de son intention d'organiser la dixième édition de « L'Enjambée creusoise », en 2012, grand rassemblement de randonneurs sur le territoire de la communauté de communes.

Il indique également que cette manifestation serait une nouvelle fois agrémentée d'un marché du terroir et de l'artisanat.

Le Président rappelle le succès croissant de « L'Enjambée Creusoise », organisée chaque année à la Pentecôte depuis 2003, la dernière édition ayant accueilli près de 1617 randonneurs.

L'année 2011 a en outre été marquée par la réussite du marché de terroir et de l'artisanat, organisé dans le centre ville de Bourgneuf.

Ce sont ainsi près de 10 000 personnes qui fréquentent la randonnée et le marché du terroir à Bourgneuf.

Pour l'édition 2011 de « L'Enjambée creusoise », 1200 randonneurs sont attendus et le nombre d'exposants pour le marché de terroir et de l'artisanat devrait être identique à celui de 2011.

Le Président de « LOU CHAMI » a sollicité la communauté de communes pour une subvention destinée à couvrir les frais d'organisation de cette manifestation.

Le Président indique que cette manifestation d'envergure :

- de par sa fréquentation croissante et la diversité de l'origine géographique des participants (50 départements de la France) participe directement à la promotion du territoire de la Communauté de communes ;
- impacte directement le tourisme rural et notamment l'hébergement et le tissu économique du territoire intercommunal et de sa proche périphérie (cafés, restaurants...) ;
- valorise les efforts des Communes et de la Communauté de communes pour la création et l'aménagement de sentiers de randonnée de qualité ;
- contribue, par la variété des 5 circuits de randonnée proposés et par le marché, à la découverte des paysages du territoire, du patrimoine local (historique, monumental ou rural non protégé) et de sites naturels, domaines dans lesquels la communauté de communes et les financeurs publics ont engagé des crédits conséquents ;
- permet enfin la promotion des produits et savoir-faire traditionnels régionaux grâce au marché du terroir et de l'artisanat.

La manifestation présente donc à la fois un caractère à la fois économique et culturel structurant.

Considérant ces éléments, le Président informe le Conseil qu'un nouveau financement public peut accompagner l'évènement : le programme LEADER du GAL SOCLe (Pays Ouest et Sud Creusois), au titre de la mesure 323 E « conservation et mise en valeur du patrimoine culturel ».

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention LEADER, l'association LOU CHAMI doit solliciter et obtenir d'autres financements publics.

Le Président présente le montant total prévisionnel de dépenses, soit 28 441,60 €, éligibles au programme LEADER du GAL SOCLe.

Pour optimiser l'accompagnement financier du programme LEADER du GAL SOCLe, le Président explique que la Communauté de communes doit verser une subvention forfaitaire de 926,22 €.

Le Président expose ensuite au Conseil le plan de financement prévisionnel.

TOTAL DEPENSES (en € TTC)		TOTAL RECETTES	
Dépenses « enjambée creusoise et marché du terroir et de l'artisanat 2012 »	28 441,60 €	Subventions publiques	
		Conseil Régional du Limousin :	3 000,00 €
		Conseil Général de la Creuse :	3 000,00 €
		Communauté de communes :	926,22 €
		LEADER :	8 465,38 €
		Contributions privées	
		Sponsors :	5 250,00 €
		Participation des randonneurs :	7 800,00 €
TOTAL DEPENSES	28 441,60 €	TOTAL RECETTES	28441,60 €

Considérant la notoriété et la rareté de ce type d'évènementiel, le Président, rappelant en outre les axes forts de la politique intercommunale en matière d'économie, de culture et de patrimoine, soumet au conseil la possibilité de verser une subvention forfaitaire de 926,22 € pour l'édition 2012 de « l'Enjambée creusoise ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Autorise le versement d'une subvention forfaitaire d'un montant de 926,22 € au club de randonnée pédestre « LOU CHAMI » pour l'organisation en 2012 de « l'Enjambée creusoise » et du marché du terroir et de l'artisanat à Bourganeuf.
- Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2012.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD